

**Compte Rendu Réunion de la C.N.E.A.C.
20 janvier 2025
En visioconférence**

Membres présents :

Mme Arlette CATTOEN, Mme Ludiwine DABEZIES, M Gérard DELALANDE, Mme Sylvie DESSIAUME, Mme Magali EMMEL, M Jean Denis DEVINS, Mme Cathy GUILLON, Mme Sandrine HODIN, M Roger LALLEMAND, M Daniel ROUYER, Mme Viviane TESSIER

Excusés : M Alexandre BALZER, M André VARLET.

Ouverture de la réunion à 20h30 - Fin de la réunion à 01h15

ORDRE DU JOUR

- Communication du Président
- Propositions des groupes de travail
- Evénements CNEAC 2025/2026
- Questions diverses

Communication du Président

La fiche de remboursement de frais réels a été mise à jour (augmentation du prix des repas et des hébergements pour tenir compte de l'inflation). Elle est à utiliser dès à présent.

Des discussions sont en cours avec la commission des lévriers (CNUL) au sujet des épreuves RUN qui pourraient être communes aux deux commissions.

Des discussions sont en cours avec la CUN-CBG au sujet d'une harmonisation de la formation en éducation canine.

Juges et commissaires dossiers de candidature reçus :

Agility : Eden Heigel

Hoopers : Axelle Averty, Aurore Audegond, Aude Balourdet, Marie Pierre Garcia, Laurent Laroche, Florent Menardo, Laurence Micheau, Gilles Thiriet, Agathe Van Lancker, Stéphanie Venturi.

Fanny Brevet et Laurence Busque souhaitent repasser l'examen comme le propose la procédure en cours.

Les 2 week-end de la formation en présentiel seront les 5/6 avril et 1/2 mai

Nomination des formateurs MAG1 ayant terminé leur formation :

Marie Barthe, Axelle Averty, Isabelle Guillot, Muriel Herody, Thierry Jeannot, Maryvonne Malher, Daniel Rouyer et Gilles Vidotto.

Proposition de résolution concernant le tableau des allocations
Application le 01/01/2025

Le tableau des allocations 2025 a été revu en fonction de la nouvelle politique de financement des événements (réduction de 1000€ de l'allocation de soutien à l'organisation d'une finale mais la SCC/CNEAC prend en charge la fourniture des récompenses). Le montant maximum de la participation de la SCC/CNEAC aux frais déplacement des formateurs lors des stages est relevé à 315 € (alignement sur le montant de la CUN-CBG).

GT AGILITY – Ludiwine DABEZIES

Proposition de résolution de révision des conditions de qualification d'office à la finale du GPF

Application au 01/01/2025

Le potentiel de qualifiés d'office est proche de la centaine. Aussi afin de revenir à des nombres acceptables de concurrent à la finale, il est décidé de limiter la qualification d'office :

- Aux membres de l'équipe de France qui participent au championnat du monde (EDF AWC)
- Aux vainqueurs de la finale ou d'une manche des autres événements internationaux (EO, JOAWC et SOAWC)

- Suppression progressive des épreuves Grade 2* pour évoluer vers des concours à 9 parcours.

L'objectif est de supprimer le format de concours à 7 parcours car en défaveur des concurrents en grade 1. Le format actuel à 9 parcours avec un juge et un terrain est peu utilisée car trop limitée en nombre de concurrents.

En 2025 :

- Tous les concours avec plus d'un juge ou plus d'un terrain sont à 9 parcours
- Tous les concours avec moins de 75 concurrents inscrits doivent passer en format 9 parcours avec l'accord du juge officiant.
- Possibilité à un organisateur de demander, avec l'accord du juge officiant, un format 9 parcours pour un concours un juge, un terrain.
- Modification du rapport de jugement avec l'ajout de l'heure de début du concours et l'heure de fin du concours
- Communication à faire aux juges sur les possibilités d'optimisation des concours
- Communication à faire aux organisateurs sur les possibilités d'optimisation des concours

Un bilan sera fait en octobre 2025 pour évaluer si le nombre de concurrents acceptés actuel (87) doit être revu.

Le calendrier 2025 étant annoncé, les clubs ayant inscrit un concours à 7 parcours pourront demander au moins 2 mois à l'avance au juge la possibilité de passer sur un format 9 parcours. Le juge peut accepter ou refuser la proposition.

2026 : en fonction, du bilan d'octobre passages à 9 parcours ou aménagement du nombre des concurrents

2027 : format unique à 9 parcours

Projet : Etudier une éventuelle refonte des zones de sélection de la finale GPF

GT HOOPERS – Magali PFEIFFER

Proposition de résolution de modification du règlement de Hoopers (annexe 1) et des documents annexes (organisation d'une compétition, feuille de secrétariat ...)

Applicable au 01/01/2025

Les principales modifications portent sur :

- Changement de la procédure de comptage des points
- Intégration des préconisations FCI

Actualisation des documents en conséquence : feuille de notation et règlement en rapport au décompte des pénalités...

- Elaboration des conditions de participation au Grand prix de France Hoopers
- Elaboration du cahier des charges de l'organisation du Grand Prix de France de Hoopers. Il aura lieu dans le cadre de la semaine du chien en septembre à Fontainebleau.
- Sélection de l'équipe française pour la participation aux 2^o championnat Open. Elaboration par le GT des critères de sélection pour publication.

GT DOG DANCING – Sandrine HODIN

Proposition de résolution de création des modalités de sélection des membres de l'Equipe De France (EDF) de l'Open European Championship (OEC) Annexe 2

Applicable au 01/01/2025

Projet :

Réalisation d'une deuxième visioconférence avec les juges qui portera sur la refonte du Pass Dog Dancing et sur la révision de la classe FUN.

Révision de la notation concernant le Bien Être Animal en donnant une liste précise

GT EDUCATION – Daniel ROUYER

Proposition de résolution de modification du cursus de formation et de nomination des formateurs – applicable au 01/01/2025

Le but est d'avoir un processus plus souple et individualisé de sélection de nouveaux formateurs. Cela permet d'être réactif et de pouvoir recruter au fil du temps.

Les étapes sont :

1. Dépôt du dossier de candidature.
2. Echange en visio avec les formateurs du GT et le candidat. Cette phase permet d'évaluer de façon bienveillante le candidat sur divers points importants, chaque formateur participant à l'évaluation avec ses sujets/questions propres. La durée est de l'ordre de 2 à 3 heures. Décision est prise par la CNEAC de conserver ou pas la candidature
3. Evaluation du candidat sur une présentation lors d'un stage officiel. Cette étape est réalisée avec l'accord du formateur et de l'organisateur du stage concerné. Le stage est choisi en fonction du candidat, il n'y a pas d'indemnisation ni de remboursement des frais du candidat. Les frais de déplacement du formateur évaluateur est pris en charge par la SCC. Décision est prise par la CNEAC de conserver ou pas la candidature
4. Réalisation des formations suivant le domaine recherché en tutorat avec des formateurs désignés par la CNEAC. Une appréciation est donnée par le formateur. Il n'y a pas d'indemnisation ni de remboursement des frais du candidat.
5. Nomination du candidat sur proposition de la CNEAC en fonction des résultats des appréciations.

Finalisation de la mise à jour des documents relatifs au TAESC pour mise en ligne sur le site.

GT TREIBBALL – Cathy GUILLON

1. Dates et lieux des prochaines initiations Treibball :
 - a. 26 et 27 avril en Normandie département 27, à la salle Liberty Hall
 - b. Les 11 et 12 mai au club de *Association Canine Neuvycéenne département 18*
 - c. Club canin de Retournac département 43, début mai 2025
 - d. Attente d'une réponse pour planifier les dates en Bretagne département 50 à la salle du club de l'Archange
 - e. En attente : initiations en Bourgogne et sud-ouest de la France
2. Règlement du 1^{er} challenge Treibball en vidéo, du 1^{er} au 31 mars 2025
3. Organisation du 1^{er} challenge Treibball

Projet : Règlement du Treibball CNEAC.

Ce document est nécessaire pour la formation des moniteurs de club, des commissaires et des concurrents qui sera faite dans cet ordre

GT CHIENS VISITEURS – Sylvie DESSIAUME

Projet :

- la réalisation de journées d'information destinées aux licenciés pratiquants. Pour ce faire un questionnaire à destination des pratiquants licenciés sera réalisé.
- étudier la pertinence d'une réévaluation du chien après un certain nombre d'années d'exercice de l'activité. Aujourd'hui, il n'existe qu'une validation de l'état sanitaire du chien par un vétérinaire.

GT CANICROSS – Roger LALLEMAND

Proposition de résolution de modification du règlement – applicable au 01/01/2025

- Règlement en annexe 3

Proposition de résolution de modification de la souscription des licences – applicable au 01/04/2025

Suppression du certificat médical de non-contre-indication. Il est remplacé par le Questionnaire Santé-sport mineur et majeur avec les attestations s'y reportant (Cerfa n°15699*xx).

Proposition de résolution de création de 'Directives pour les directeurs de course'. (Annexe 4) Ce document est mis à jour en fonction des évolutions techniques ou réglementaires. Les directives ont un caractère obligatoire et doivent être respectées par les directeurs de course

GT FLYBALL – Viviane TESSIER

- 1) Appel à candidatures pour former de nouveaux commissaires à faire
- 2) Modification du processus de mesure des cubitus des chiens :
 - 3 mesures sont réalisées par l'expert mesureur (juge ou commissaire principal)
 - Les mesures sont saisies dans l'outil par l'expert mesureur
 - La médiane des mesures permettra de définir la hauteur de saut du chien.

Le jour du tournoi ou du training fly, le chien évolue en fonction de la médiane mesurée le jour même.

La mise en place de ce nouveau processus est subordonnée à la modification de l'outil actuel.

3) L'inscription d'équipes de 3 chiens (en plus des équipes des 4 chiens) à compter du 1^{er} janvier 2025 (+ 1 ou 2 remplaçants) lors des rencontres régionales. Les équipes de 4 (+ 1 ou 2) seront toujours les seules habilitées à concourir pour le GPF, la FOWC et l'EFC.

La mise en place effective est subordonnée à la modification de l'outil de gestion des tournois.

4) Les chiens, ayant leur Pass Flyball, participant à un training-flyball, ont leurs résultats homologués et visible sur leur espace Cneac.

En cas de besoin, pour ces chiens postulant pour une manifestation nationale ou internationale, ce résultat pourrait être retenu comme critère de qualification.

La mise en place effective est subordonnée à la modification de l'outil de gestion des tournois.

Projet : Le GT travaille aux modalités de participation à la FOWC 2026. Ces modalités seront annoncées avant la tenue du GPF de Flyball d'octobre 2025 afin que les potentielles équipes aient connaissance de toutes les conditions. Un sondage national va être réalisé afin de recueillir les avis des flyballeurs sur l'éventualité d'une ou plusieurs équipes, des modalités de recrutement, d'entraînement et de financement.

GT ATTELAGE – Gérald DELALANDE

Examineur du Championnat- Grand Prix de France (13 et 14 septembre 2025)
Denis SARAZIN comme examinateur principal et Gérald DELALANDE comme suppléant

Proposition de résolution de modification du règlement applicable au 01/01/2025

3 – REGULARITE Paragraphe Elimination

Ajout : Charrette non conforme

L'équipe qui termine avec une charrette qui n'est plus sur 4 roues, ou qui n'a plus 4 roues et/ou sans brancards

2A – PARCOURS OBSTACLES Paragraphe 1 Définition de l'Obstacle

Actuel

La zone latérale sera matérialisée par de la peinture, du plâtre de la corde du de la Rubalise.

Modification en italique

La zone latérale sera matérialisée par de la peinture *blanche*, du plâtre ou de la corde blanche d'un *diamètre de 8mm minimum* ou de la rubalise *largeur 8 mm minimum*.

2B–OBSTACLES OBLIGATOIRES Rétrécissement avec rappel

Actuel

Pénalités spécifiques en CLASSE 1

1 Pt Chien qui entre dans la zone des 1 m avant de prendre la position.

Modification en italique

2 Pts Chien qui entre dans la zone des 1 m avant de prendre la position.

GT Evènements – Arlette CATTOEN

Dates et lieux de finales en 2025 :

Championnat de France Agility = Courseulles sur mer 17 et 18 mai 2025 (Basse Normandie)

GPF Flyball = Ballan Miré 5 octobre 2025 (Centre val de Loire)

GPF et CDF Attelage = Jeurre 13 et 14 septembre (Franche Comté)

ANNEXE 1 : Règlement HOOPERS

RÈGLEMENT HOOPERS

1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	9
a.	Le conducteur en compétition	9
b.	Le chien en compétition	9
c.	Equipement du conducteur et du chien	9
d.	Vétérinaire	10
2.	DEROULEMENT DU PARCOURS	10
a.	Caractéristiques du parcours	10
b.	Début et fin du parcours	10
c.	Reconnaissances	10
d.	La zone de conduite	10
e.	Les chiennes en chaleur.	11
3.	NIVEAUX DE COMPETITION	11
a.	N0= Niveau Débutant	11
b.	N1= Niveau 1	12
c.	N2 = Niveau 2	13
d.	N3 = Niveau 3	13
e.	Handi	14
4.	PÉNALITÉS	14
a.	Zone de conduite	14
b.	Erreurs spécifiques au départ et à l'arrivée.	14
c.	Fautes	15
d.	Disqualification pour le parcours en cours	16
e.	Disqualification pour la journée ou le week-end.	16
5.	COMMISSAIRE HOOPERS	16
6.	CLASSEMENT	17
a.	Classement national	17

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Dans cette discipline sportive, il s'agit de guider, le chien à travers un parcours imposé d'agres composés de **HOOPS**, de **TUNNELS**, de **BARILS**, de **GATES**.

Une coopération parfaite entre le chien et l'humain est nécessaire pour atteindre cet objectif. L'harmonie entre le chien et le conducteur doit donc être totale.

Le hoops est accessible à tout conducteur et à tout chien quelle que soit la race. Une particularité majeure est que le conducteur ne se déplace pas avec son chien et ne peut pas quitter une surface dédiée appelée **ZONE DE CONDUITE**. Le chien est donc guidé, à distance, tout au long du parcours avec un langage corporel, des commandes verbales et/ou gestuelles.

a. Le conducteur en compétition

Les participants s'engagent à respecter le « la Charte de Bonne Conduite » de la pratique des disciplines gérées par la CNEAC .

Le conducteur possède une licence CNEAC en cours de validité.

Les conducteurs présentant un handicap physique peuvent participer à la compétition. L'utilisation de matériels tels que cannes, déambulateurs, fauteuil roulant motorisés ou non est autorisée.

Les concurrents étrangers doivent justifier d'une licence de leur pays d'origine ou d'un carnet de travail et le chien a son carnet de vaccination à jour. La vérification incombe à l'organisateur de la compétition. Ils concourent dans le niveau qu'ils souhaitent dans le respect du règlement français en vigueur.

b. Le chien en compétition

Le chien est identifié par une puce électronique ou tatouage.

L'âge minimum du chien pour participer à une compétition officielle est de 15 mois.

Le chien doit être titulaire du CAESC.

Une vaccination antirabique peut être exigée par les organisateurs.

Les chiens malades, blessés ou contagieux sont exclus de la compétition, de même que les femelles gestantes ou allaitantes. Les femelles en chaleur sont autorisées.

Si le chien se blesse pendant la compétition ou est limité dans ses performances, le commissaire hoops a le droit de mettre fin à la compétition. Le conducteur peut également interrompre le parcours s'il estime que son chien n'est pas en bonne condition.

Tout chien qui présente un comportement agressif envers d'autres congénères et/ou des personnes, à l'intérieur et/ou à l'extérieur du parcours, est exclu de la compétition.

c. Equipement du conducteur et du chien

Pendant le parcours de hoops, le chien ne porte ni collier, ni harnais. Des bandages de protection parfaitement adaptés sont autorisés (pour les griffes). Le commissaire hoops peut exiger d'enlever des bandages exagérés.

Des élastiques ou pinces sont autorisés pour offrir au chien une meilleure visibilité.

Les vêtements de protection pour les chiens sont interdits

Le conducteur ne doit pas avoir de récompenses sur lui (friandises ou jouet).

La laisse « TUG » ou ayant un jouet accroché dessus est interdite sur le ring.

Le maître conduit son chien, attaché ou non, devant le départ.

Concernant l'ensemble du matériel (laisse, collier/harnais), le conducteur a le choix de tout déposer dans le sas ou de le garder sur lui dans la ZDC (poche ou tour de cou).

Le conducteur doit avoir rejoint le sas dans les 30 secondes après le franchissement du dernier hoop par son chien.

Le conducteur rattache son chien sur le ring ou dans le sas de sortie

d. Vétérinaire

La présence d'un service vétérinaire doit respecter les consignes de la DDPP locale pendant le déroulement de la manifestation. Le club organisateur doit proposer un numéro d'urgence.

1. DEROULEMENT DU PARCOURS

a. Caractéristiques du parcours

Le but du hoopers est pour le conducteur de pouvoir guider son chien, à distance, sur un parcours fluide.

Le chien doit réaliser le parcours en respectant l'ordre des agrès et dans le temps de parcours maximum fixé.

Le déroulement du parcours est laissé à la libre expression du commissaire hoopers qui doit toutefois respecter les directives réglementaires.

b. Début et fin du parcours

Le premier et le dernier agrès sont toujours des hoops.

- En cas de chronomètre manuel, ces hoops peuvent être utilisés plusieurs fois et être identiques.

- En cas de chronomètre électronique : ces hoops doivent être différents. Le premier hoop peut être utilisé autant de fois que nécessaire dans le parcours. Le dernier hoop ne peut être utilisé qu'une seule fois.

Au signal du commissaire hoopers (ou coup de sifflet) le conducteur entre sur le terrain avec ou sans laisse et met son chien en place au départ puis rejoint la zone de conduite.

Le chien et le conducteur peuvent marcher sur la ZDC lorsqu'ils se dirigent vers le départ. Le chien ne doit franchir aucun obstacle sous peine de disqualification.

Le chronomètre est déclenché dès lors que le chien franchit le premier hoop ou la ligne de départ (prolongement du premier hoop)

Le chronomètre est arrêté dès lors que le chien franchit le dernier hoop.

Dès que le chien a franchi le dernier hoop, celui-ci peut revenir vers le conducteur, franchir la ZDC et/ou un ou plusieurs obstacles sans que cela ne soit pénalisé. L'équipe se dirige vers la sortie.

Le conducteur ne tient rien dans les mains pendant le parcours.

Toute récompense, type jouet ou friandise, peut être donnée au chien dès le sas de sortie.

c. Reconnaissances

Les reconnaissances se font par groupe de 10 personnes en NO et N1, et par 8 personnes en N2 et N3. Ce nombre est donné à titre indicatif et peut être modulé par le commissaire.

Les reconnaissances seront de

- 3 à 5 minutes en NO et N1
- 5 à 8 minutes en N2
- 8 à 12 minutes en N3

La durée est annoncée par le commissaire avant l'entrée des concurrents sur le parcours.

Les personnes handicapées peuvent être accompagnées par un assistant.

Les jeunes de moins de 12 ans peuvent être accompagnés (UN seul accompagnant).

S'il y a plusieurs reconnaissances, les jeunes et les handis peuvent avec l'accord du commissaire continuer à reconnaître.

d. La zone de conduite

La zone de conduite délimite l'aire sur laquelle peut se déplacer le conducteur du chien.

Aucun agrès ne sera présent dans la zone de conduite.

Elle peut être traversée par le chien pendant son évolution sur le tracé proposé par le commissaire hoopers.

En N0, N1 et N2, la zone de conduite sera positionnée approximativement au milieu du parcours.

En N3, la zone de conduite peut être positionnée à l'extérieur du tracé, tout en étant incluse dans le terrain de compétition.

e. Les chiennes en chaleur.

Les chiennes en chaleur sont acceptées en compétition hoopers.

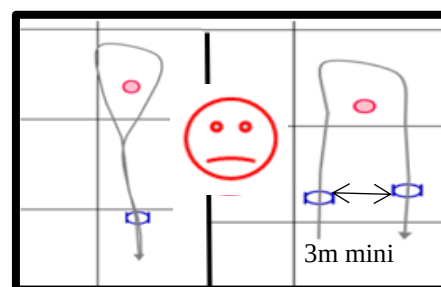
Elles font leur parcours dans l'ordre de passage défini

NIVEAUX DE COMPETITION

On distingue 4 niveaux de compétition.

Chacun des niveaux est ouvert à TOUS les compétiteurs.
(seniors, handis et jeunes)

Pour tous les niveaux, il y a un temps de parcours maximum.

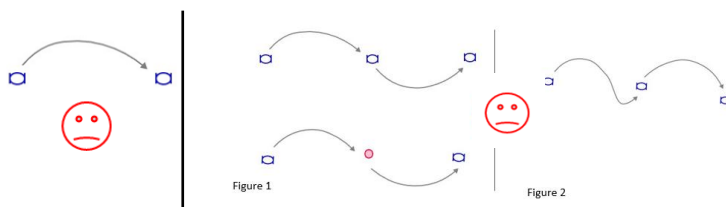


a. N0= Niveau Débutant

Le dessin du parcours n'oblige pas le conducteur à faire un changement de main.

Lors d'une configuration Hoops-Baril-Hoops, les deux hoops sont différents (pas de retour sur le même hoops après le baril) et pas de contour de baril (cf. schéma)

Pas de configuration de type demi-serpentine ou serpentine



Nombre d'agrès	10 à 15
Distance maximale ZDC-Départ	3 mètres
Distance entre les agrès	de 4 à 6 mètres
Zone de conduite	3x3
Distance maximale entre la ZDC et l'agrès le plus éloigné	8 m
Temps maximum	3 minutes

Le N0 permet la validation du PASS HOOPERS

Qualificatifs pour valider le PASS HOOPERS

➡ Il faut réaliser 2 parcours avec 5 points de pénalité maximum.

Il est possible de valider le Pass Hoopers sur une seule compétition.

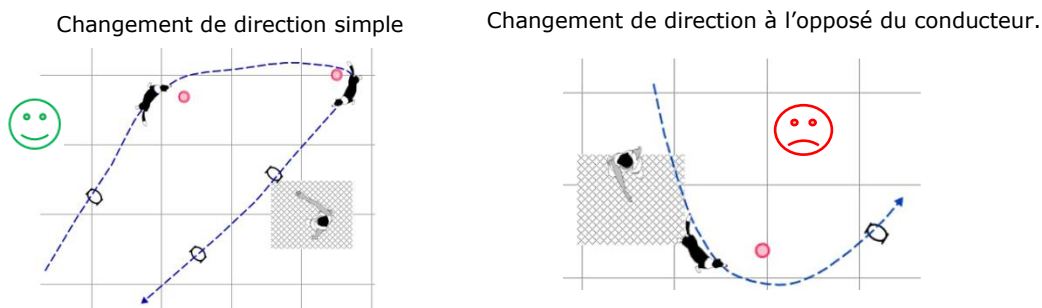
Si un conducteur ne réussit qu'un parcours N0, il a la possibilité de valider son **PASS HOOPERS** sur une autre compétition.

- Il est possible d'obtenir 2 qualificatifs sur une compétition avec un seul commissaire.

➡ **L'obtention du Pass Hoopers valide le passage obligatoire au niveau 1**

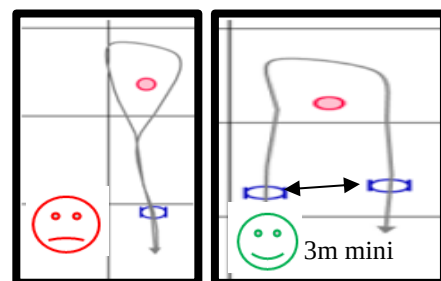
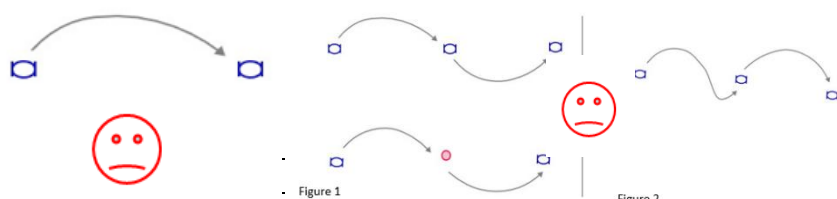
b. N1= Niveau 1

Le dessin du parcours n'oblige pas le conducteur à faire un changement de main à l'opposé du conducteur.



Lors d'une configuration hoops-baril-hoops, les deux hoops sont différents et la distance minimale entre les deux hoops est de 3 mètres minimum (pas de retour sur le même hoops après le baril)

Pas de configuration de type demi-serpentine ou serpentine



N1	12 à 17
Distance maximale ZDC	5 mètres
Distance entre les agrès	de 5 à 8 mètres
Zone de conduite	3x3
Distance maximale entre la ZDC et l'agrès le plus éloigné	10 m
Temps maximum	3 minutes

➡ **Qualificatifs pour le passage dans la classe N2**

Il faut réaliser 3 parcours

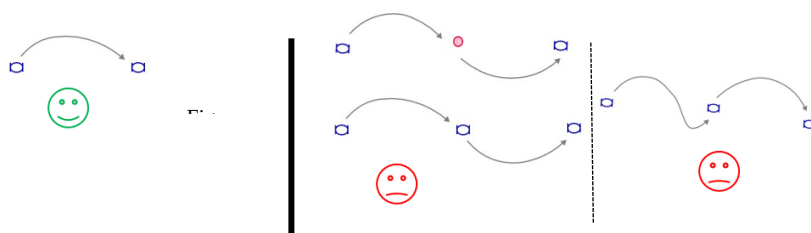
- avec 5 points de pénalité maximum
- avec 2 commissaires différents.
- Il est possible d'obtenir 2 qualificatifs (sur les 3 nécessaires au passage en N2) sur une compétition avec un seul commissaire.

Possibilité de rester en N1

Impossibilité de descendre en N0

c. N2 = Niveau 2

Configuration de hoops de type demi-serpentine autorisée :
UNIQUEMENT FIGURE 1



Nombre d'agrès	15 à 20
Distance maximale ZDC-Départ	12 mètres
Distance entre les agrès	de 7 à 10 mètres
Zone de conduite	2x2
Distance maximale entre la ZDC et l'agrès le plus éloigné	20 m
Temps maximum	3 minutes

➔ **Qualificatifs pour le passage dans la classe N3**

Il faut réaliser 5 parcours

- avec 5 points de pénalité maximum.
- avec 2 commissaires différents.

Il est possible de valider 2 qualificatifs (sur les 5 nécessaires au passage en N3) par compétition avec un seul commissaire.

Possibilité de rester en N2

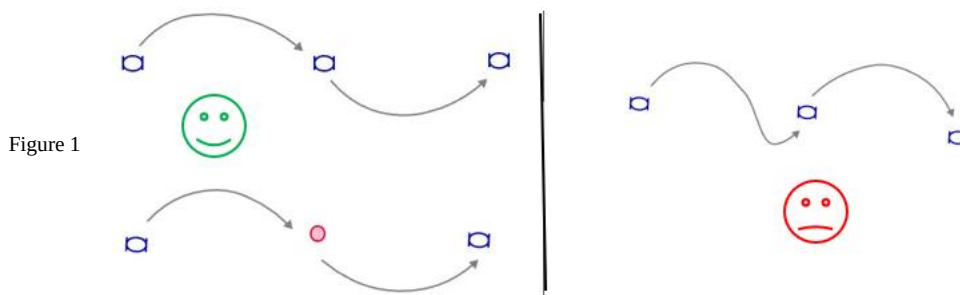
Impossibilité de descendre en N1

d. N3 = Niveau 3

Les configurations de hoops de type demi-serpentine sont autorisées.

Les configurations de hoops de type serpentine sont permises mais

UNIQUEMENT COMME SUR LA FIGURE 1



Le conducteur, lors de l'inscription à la compétition aura le choix entre deux options.

- Parcours chronométré
- Parcours non chronométré

Un seul tracé sera défini pour le parcours en N3

Nombre d'agrès	20 à 25
Distance maximale ZDC-Départ	20 m
Distance entre les agrès	10 à 14 mètres
Zone de conduite	2 X 2
Distance maximale entre la ZDC et l'agrès le plus éloigné	20 m
Temps maximum	Avec chrono : 2 minutes Sans chrono : 3 minutes

Sur une compétition avec 1 commissaire hoopers, 1 seul pointage est validé.

Le passage volontaire en N2 est possible

➡ Toutefois, le concurrent qui s'engage en N3 est dans l'obligation d'effectuer les épreuves de ce niveau. Le passage en N2 au cours de la compétition est interdit.

➡ Pour remonter en N3, le compétiteur devra remplir à nouveau à toutes les conditions à partir du passage en N2

e. Handi

La zone de conduite recommandée est de 4x4m mais elle peut être celle du niveau en accord entre les compétiteurs et le commissaire.

Le temps de parcours maximum est de 5 minutes.

Concernant les compétiteurs handis en fauteuil roulant, un assistant peut l'accompagner jusqu'à la zone de conduite voire aider à la manipulation du fauteuil dans la zone de conduite (en accord avec le commissaire)

Les règles d'attribution des pointages sont les mêmes qu'énoncées précédemment.

2. PÉNALITÉS

Chaque faute est sanctionnée par 5 points de pénalité.

Tout parcours terminé avec 1 faute au maximum est désigné comme validé.

Chaque parcours validé correspond à un jeton. L'acquisition de ces jetons constituera une condition de sélection à la participation au GPF.

Lors d'une compétition, un 4^{ème} jeton est gagné en cas de 3 parcours validés.

Si un chien manque un agrès, il continue son parcours SANS REPRENDRE L'AGRES.

Si un chien manque un agrès et retourne pour le prendre, l'équipe est disqualifiée.

a. Zone de conduite

Selon les niveaux, les dimensions de la zone de conduite sont différentes.

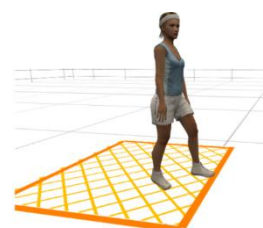
En NO (Niveau débutant) : la limite de la zone de conduite peut être franchie deux fois. La troisième fois est pénalisée d'une disqualification. Cependant, un pied doit rester totalement dans la ZDC.

Pour les autres niveaux, tout pied sur ou hors de la limite ZDC est sanctionné par une disqualification.

En dehors des bras qui guident, aucune autre partie du corps ne doit dépasser de la ZDC.

b. Erreurs spécifiques au départ et à l'arrivée.

Départ



Le signal du commissaire hoopers (ou coup de sifflet) signifie au concurrent qu'il peut placer son chien au départ, le concurrent rejoint ensuite la zone de conduite.

Le conducteur n'est pas dans la zone de conduite :

- Le chien démarre sans prendre le premier hoop, le conducteur peut revenir 1 seule fois en arrière et remettre en place le chien sans pénalité. Il peut réaliser cette remise en place une deuxième fois et est pénalisé d'une faute. A la 3ème fois l'équipe est disqualifiée
- Le chien passe à côté du premier hoop, revient en arrière et reprend le hoop, l'équipe est disqualifiée.
- Le chien démarre ET prend un agrès, l'équipe est disqualifiée.

Le conducteur est dans la zone de conduite :

- Si le chien évite le premier hoop, le conducteur poursuit le parcours, l'équipe est pénalisée de 5 points
- Le chien passe à côté du premier hoop, revient en arrière et reprend le hoop, l'équipe est disqualifiée.

Arrivée

Le dernier hoop est obligatoirement franchi pour valider le parcours.

Le chien passe à côté du dernier hoop, revient en arrière et reprend le hoop, l'équipe est disqualifiée.

Le chien ne dépasse pas le seuil et revient vers son conducteur :

- en prenant un agrès = disqualification
- sans prendre un agrès = rien jusqu'au TPM ou la prise d'un agrès ou abandon du conducteur.

c. Fautes

Le nombre de fautes est illimité.

Tableau récapitulatif des fautes

Une faute = 5 points

Faute	Le conducteur touche le chien Le conducteur touche un agrès Le chien fait tomber un agrès qui ne doit pas être repris. Le chien bouge un agrès provoquant le déplacement de ce dernier. NO, - Le conducteur met un pied (même partiellement) en dehors de la zone de conduite (2 fois autorisées, la 3^{ème} fois il est disqualifié) NO : le chien va à son maître dans la zone de conduite pendant le parcours. (2 fois autorisées, la 3^{ème} fois il est disqualifié) Le chien se bloque sur le parcours plus de 3 secondes. Le chien saute par-dessus l'agrès à prendre.
Faute	Le chien passe à côté d'un agrès sans le prendre et prend l'agrès suivant = 1 faute <u>par agrès non pris</u> Le chien passe à côté de deux agrès consécutifs sans les prendre et prend l'agrès suivant = 2 fautes soit 10 points <u>Le conducteur n'est pas dans la zone de conduite :</u> Le chien démarre sans prendre le premier hoop, le conducteur peut revenir en arrière 1 seule fois et remettre en place le chien sans pénalité. Il peut revenir mettre en place le chien une deuxième fois avec une pénalité. A la 3^{ème} fois l'équipe est disqualifiée. <u>Le conducteur est dans la zone de conduite :</u>

	Le chien évite le premier hoop, le conducteur poursuit le parcours : une faute
--	--

Remarque : En cas de chute d'un agrès, si ce dernier gêne l'évolution du chien, le commissaire peut arrêter le chien, remettre l'agrès en place et demander à reprendre en conservant le nombre de pénalité jusqu'à l'agrès tombé.

d. Disqualification pour le parcours en cours

- Le conducteur quitte le sas d'entrée sans l'autorisation du commissaire hoopers.
- N1, N2, N3 : le pied du conducteur est sur la limite ou hors de la zone de conduite (N0, à la 3^{ème} fois)
 - Le conducteur donne une récompense sur le terrain de compétition
 - Le conducteur tient quelque chose dans la main
 - Le conducteur arrête volontairement son chien sur ordre (« couché », « stop », etc.) puis reprend.
- L'équipe dépasse le TPM
- Le chien porte un collier ou harnais ou un vêtement de protection pendant le parcours
- Le chien prend un agrès alors que l'équipe le conducteur va se positionner au hoop de départ.
- Le chien passe à côté de 3 agrès consécutifs
- Le chien aborde un agrès du mauvais sens par rapport au tracé numéroté
- Le chien aborde un mauvais agrès par rapport au tracé numéroté (agrès qui n'est pas dans la trajectoire)
- Le chien touche un mauvais agrès par rapport au tracé numéroté (agrès qui n'est pas dans la trajectoire)
- Le chien ne prend pas le dernier hoop.
- Un chien manque un agrès et retourne pour le prendre
- Le chien tourne dans le tunnel et sort du mauvais côté.
- Le chien saute par-dessus un agrès hors du tracé
- Le chien fait tomber un agrès qui doit être repris.
- Le conducteur n'est pas dans la zone de conduite : le chien démarre ET prend un agrès
- Le chien revient à son maître dans la zone de conduite (en NO : 2 fois acceptées / 3^{ème} fois disqualification)
 - Le chien s'oublie, quitte le terrain ou n'est plus sous contrôle
 - Le chien mordille constamment le conducteur
 - Le chien ne termine pas son parcours (blessure, abandon)

En cas de disqualification, le commissaire hoopers aura précisé au début de la compétition si l'équipe est autorisée à terminer son parcours.

e. Disqualification pour la journée ou le week-end.

- Le conducteur a un comportement non respectueux avec le chien lors de l'évènement.
- Le chien porte un collier coercitif, quelle que soit la nature.
- Le chien est agressif.
- Le conducteur manque de respect envers le commissaire hoopers, les assistants, les organisateurs ou autres compétiteurs.
- Du fait de son état physique, le chien est considéré inapte à la pratique (décision du commissaire)

3. COMMISSAIRE HOOPERS

Le commissaire hoopers évalue les participants selon le règlement. Il doit être correct à tout point de vue, que ce soit avant, pendant ou après la compétition.

Durant le travail de l'équipe à évaluer, le commissaire hoopers se comporte de manière à gêner le moins possible (distance par rapport au chien, force de sa voix, gestuelle, etc.).

Le commissaire hoopers ne peut pas participer lui-même à une compétition pour laquelle il a été invité en tant que commissaire hoopers (si une compétition se déroule sur 2 jours avec 2 commissaires différents, le commissaire jugeant le samedi peut concourir le dimanche et vice versa.)

En cas de force majeure, de conditions météorologiques extrêmes ou de circonstances dans lesquelles la sécurité des participants, assistants ou des chiens est mise en danger, le commissaire hoopers peut annuler temporairement ou définitivement la compétition.

Les enregistrements vidéo ne sont pas utilisés pour réfuter la décision d'un commissaire hoopers.

Le commissaire hoopers remplit une fiche de synthèse quant au déroulement de la journée (dématérialisée).

4. CLASSEMENT

Le classement est fait :

- Par niveau.
- En tenant compte du nombre de fautes

Le classement peut être fait sur le cumul des fautes des parcours de la journée.

En cas d'égalité au classement au cumul, les résultats individuels par parcours seront utilisés et l'équipe avec le meilleur résultat individuel sera classée en premier.

a. Classement national

Un classement national est établi pour l'année civile. Le compteur est remis à zéro chaque année au 1^{er} janvier. Cela ne concerne pas les points de qualification permettant de changer de niveau de compétition.

Les critères du classement national sont définis par des conditions particulières

ANNEXE 2 : Modalités de sélection des membres de l'Equipe De France (EDF) de l'Open European Championship (OEC)

1- **Objet**

Ce document concerne la sélection de l'EDF de Dog Dancing de l'OEC.

2- **Composition de l'EDF**

L'EDF peut être composée au maximum de 4 binômes en HTM et 4 binômes en FS.

Précision : un binôme est composé d'un chien et de son conducteur, quelle que soit la division pratiquée (HTM **ou** FS). Le chien peut être Lof ou non.

3- **Conditions de participation à la sélection**

Pour candidater à une place en EDF, le binôme postulant doit remplir les conditions suivantes, sous peine de nullité de la candidature :

- Envoyer un exemplaire signé de la charte de bonne conduite au GT Dog Dancing par email à :
dogdancing-gt@sportscanins.fr
- Concourir en niveau avancé et avoir fait au moins un concours en cette catégorie depuis le début de l'année civile de l'OEC.

4- Sélection des membres de l'EDF

Sont sélectionnés les binômes terminant aux 4 premières places du sélectif de l'année.

La sélection est faite pour le HTM et le FS.

Si la CNEAC permet d'avoir une réserve, c'est le binôme terminant à la 5^{ème} place qui est sélectionné.

Un conducteur qui refuse sa sélection libère sa place pour le prochain binôme du classement, et ainsi de suite jusqu'au remplissage du quota ou épuisement de la liste des binômes en avancé.

5- Prise en charge.

La CNEAC prend en charge les frais d'inscription à l'OEC.

ANNEXE 3 : Modifications du règlement application au 20/01/2025

Le caniduathlon

-article 1-6-3 L'aire de transition

Le dépôt du matériel de chaque participant à l'emplacement qui lui est réservé dans l'aire de transition se fait avant la course. Seuls les participants et leurs aides (personnes définies à l'avance) ont accès à cette aire. Un panneau doit indiquer l'emplacement réservé au participant.

Cette aire de transition, qui a un seul sens de circulation, est délimitée par une ligne d'arrivée vtt et une ligne de départ course à pied. Ces lignes sont tracées de telle façon à être visibles par tous.

La distance entre ces deux lignes est modulable selon le nombre de concurrent afin de leur permettre de rejoindre l'emplacement prévu sans encombre.

-article 1-6-4 La course

Cette épreuve commence par le *canivtt* et se termine par le *canicross* sans changement de chien ni de concurrent après le passage par l'aire de transition *canivtt /canicross*.

L'arrivée vtt à l'aire de transition, avant le franchissement de la ligne, se fait pied à terre sous le contrôle du directeur de course ou d'une personne qu'il a nommée.

Sur cette aire, une personne de son choix attend le concurrent uniquement pour l'aider à tenir le chien et l'équiper de son matériel.

Le concurrent y laisse son vtt à l'emplacement qui lui est dédié et s'équipe de son matériel de canicross

Afin d'optimiser la transition lors de ce changement d'équipement, la ceinture abdominale ou la ceinture sous-cutale, qui va équiper le coureur, peut être prééquipée d'une longe qu'il suffit alors de relier au harnais du chien en remplacement de la longe attachée au vtt.

Par mesure de sécurité, ces deux types de ceinture n'équipent pas le concurrent pendant l'épreuve vtt.

Le départ canicross est effectif dès que l'équipement du coureur est complet, il est observé par le directeur de course ou des contrôleurs nommés par le directeur de course.

Il n'y a pas de décompte du temps passé dans l'aire de transition. Le chronomètre se déclenche au départ vtt et se termine à l'arrivée course à pied sans interruption.

-article 12 - licences

12-1-1 La licence CNEAC avec le sigle "canicross" permet au licencié canicross de ne pas présenter d'attestation du questionnaire de santé, valable un an, à chacune des rencontres sportives.

12-1-2 Ce questionnaire de santé intitulé QS-SPORT permet de renouveler la licence. Il est disponible sous la forme d'un formulaire (Cerfa n°15699*01 pour les majeurs et Cerfa n°15699*07 pour les mineurs) sur le site de la CNEAC <http://activites-canines.com/canicross/documenthèque/>.

Important : ledit questionnaire de santé n'est jamais remis à la fédération, au club ou à l'organisateur de la compétition mais gardé par le demandeur. Seule la fourniture d'une attestation est requise lors de la demande de licence.

La personne majeure ou mineure (son représentant légal), doit alors attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS-SPORT à l'aide du document « Attestation » également téléchargeable sur le site de la CNEAC <http://activites-canines.com/canicross/documenthèque/>.

12-1-3 Une réponse positive à au moins une des questions nécessite une consultation médicale muni dudit questionnaire à l'issue de laquelle un certificat médical de « non-contre-indication peut être délivré.

12-2 Pour permettre au participant non licencié de découvrir ce sport nature et de participer aux épreuves de canicross, le club organisateur de la course délivre ponctuellement une licence à la journée, celle-ci est accompagnée de l'attestation au questionnaire QS-sport datant de moins d'un an.

12-2-1 L'imprimé de la licence à la journée est téléchargeable sur le site de la CNEAC <http://activites-canines.com/canicross/documenthèque/>, avec les modalités de gestion.

12-2-2 Les licenciés à la journée participent aux CANICROSS de la journée et sont classés.

12-3 Est exempt de fournir une attestation du QS-sport, le participant présentant une licence de sports en rapport avec les activités CANICROSS.

12-4 Pour les coureurs licenciés dans d'autres fédérations, il est toutefois maintenu la réciprocité avec d'acceptation des licences et d'attribution de titres sur les courses

excepté pour le titre de vainqueur du GPF canicross de la SCC. Il est souhaitable de favoriser cette réciprocité.

ANNEXE 4 : Directives pour les directeurs de course de la CNEAC

Ces directives ont pour but d'accompagner les directeurs de course dans l'exercice de leurs missions, que ce soit dans leurs jugements mais aussi dans l'organisation d'un canicross de la CNEAC.

Lors des courses placées sous l'administration de la SCC, le directeur de course CANICROSS de la CNEAC fait appliquer le règlement. Tous les participants doivent en prendre connaissance et s'y conformer.

Ce document contient des conseils pratiques qui permettent d'encadrer les points importants à respecter lors de la gestion de ce type de manifestation.

Construit autour de retours d'expériences, ce guide se veut évolutif et les suggestions ou les améliorations de chacun sont les bienvenues.

Le directeur de course a pour mission



Montrer les bons comportements du maître et les bonnes attitudes vis-à-vis du chien et faire respecter

- ✓ Les lois françaises
- ✓ La charte de bonne conduite de la SCC (<https://activites-canines.com/cneac/documenttheque/>)
- ✓ Le règlement CANICROSS* de la SCC et d'appliquer les sanctions : <https://activites-canines.com/canicross/reglement/> (article 11)



Rappel

- Lors de la course, le conducteur doit gérer et maîtriser son chien en toutes circonstances



Toute action malveillante avérée commise envers un chien, que ce soit pendant ou hors courses dans l'enceinte de la manifestation par un participant ou un accompagnant, est sanctionnée par l'exclusion dudit participant ou accompagnant de l'enceinte par le directeur de course CANICROSS* de la CNEAC. Notification à la fédération concernée si le participant est licencié (règlement article 10.3.2)

La préparation du canicross



A la charge de l'organisateur en amont de la course ce qui limite les difficultés le jour du canicross et anticipe le timing du déroulement de la journée

- ✓ Demandes pour la manifestation
- ✓ Saisie informatique des engagés
- ✓ Mission des équipes sur le terrain (volontaires en nombre suffisant)
- ✓ Parution : listes vétérinaires, des concurrents avec dossards et horaires du briefing et des départs

Repérage de l'organisateur en amont

L'organisateur envoie au directeur de course pour un premier avis, plans, photos et/ou vidéo :

- ✓ Des parcours
- ✓ Types de terrain, distances, nombre de courses et de parcours adultes et enfants
- ✓ Horaires présumés des courses

Demandes par l'organisateur

Après avoir décidé l'organisation d'un CANICROSS*, ce dernier doit figurer au calendrier national

- ✓ L'organisateur demande au CTT la mise au calendrier territorial de la course
- ✓ Après autorisation de l'association canine territoriale
- ✓ Le CTT informe le secrétariat de la CNEAC pour une validation nationale



Rappel

- La course est notée au calendrier des activités canines de la CNEAC : <https://sportscanins.fr/calendrier/>
- Créer l'évènement sur le site canicompet

Démarches administratives par l'organisateur



Après le choix du site propice aux courses, demande des autorisations :

- ✓ Préfecture si passage sur voies cadastrées 8 semaines avant le canicross (service de secours présent sur la course, liste des signaleurs en nombre suffisant, majeurs avec permis de conduire valide et parcours empruntés)
- ✓ Mairie pour les parties communales et propriétaires pour les parties privées
- ✓ Organismes ayant autorité sur les zones concernées (ONF, fédération de chasse)
- ✓ Choix d'un directeur de course, avec sa licence de l'année en cours valide, dans la liste sur <http://activites-canines.com/> page canicross
- ✓ Avise les services vétérinaires du département de la course pour être en conformité avec les directives locales
 - Leur transmettre 8 jours avant le concours, la liste définitive des participants comportant coordonnées du propriétaire nom du chien et identification
- ✓ Avis FFLSC : avis.manifestations@ffslc.fr indiquant les spécificités des courses



Rappel

Eventuellement, et si nécessaire, une demande à la mairie pour obtention :

- Licence pour délivrer des boissons
- Autorisation de fléchages dans la commune
- Utilisation de sonorisation



L'organisateur informe son assurance pour la prise en charge ou non de la couverture de la manifestation.

Cette clause doit être comprise dans le contrat et doit être indiquée clairement. Si la clause n'est pas indiquée dans le contrat, faire une demande ponctuelle (journalière)

Inscriptions



L'organisateur peut utiliser un logiciel en ligne ou spécifique pour la gestion des courses (canicompet)

Les documents sont téléchargeables sur le site CNEAC (<https://activites-canines.com/canicross/>), se servir d'un logiciel de calcul (type Excel ou OpenOffice Calc) ou remplir les feuilles manuscritement et transmettre à l'organisateur

- ✓ Renseigner les colonnes avec les informations reçues des concurrents
 - ✓ Indiquer coordonnées conducteur catégorie et courses demandées, copie licence ou certificat médical
 - ✓ Renseignements sur le chien
 - ✓ Coordonnées de l'organisateur
 - ✓ Date butoir de l'inscription (correspondant à la date d'envoi de la liste DDCSPP)



Les catégories sont celles établies par le règlement canicross de la SCC (article 5)
Période d'attribution des catégories débutent du 1^{er} septembre de l'année N jusqu'au 31 août de l'année N+1

- Age inférieur à 7 ans, un Canibaby peut-être organisé (non officiel)

Licence (article 12)



La licence de la SCC couvre le coureur lors de la compétition. Pour concourir les participants sont

- ✓ Licenciés à la SCC, autres fédérations canicross (FFSLC, FFST, FFPTC)
- ✓ Non licenciés demandent la délivrance d'une licence journée avec attestation au questionnaire QS-sport datant de moins d'un an.
- ✓ Licence à la journée gratuite pour les enfants (moins de 14 ans)
- ✓ Les licenciés CNEAC n'ayant pas la spécification canicross sont tenus de présenter une attestation du questionnaire QS-sport datant de moins d'un an.
- ✓ Sont acceptés les participants présentant une licence de sports en rapport avec les activités CANICROSS*
- ✓ S'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération



Prévoir les courses



- ✓ Adultes selon le nombre et la distance
- ✓ Ne pas oublier de prendre en compte les compétiteurs et les novices pour le choix des parcours
- ✓ La canimarche peut être sur les mêmes tracés
- ✓ Pour les enfants choisir le terrain avec les difficultés et le profil selon les âges
- ✓ Pour les personnes en situation de handicap adapter la situation du terrain à la personne



- Il est judicieux d'organiser les départs et les arrivées au même endroit pour tous

Organiser les listes de départs à l'avance



Avec l'organisateur, suivant le nombre de participants et la configuration des terrains, choisir les départs

- ✓ Mass start (en groupe : ensemble, par catégories, hommes ou femmes)
- ✓ Individuel en différé (entre 15 secondes et 2 minutes)
- ✓ Départ par vague (nombre de compétiteurs et temps différés)

Invitations



L'organisateur fait paraître les documents indispensables à la participation de son canicross suffisamment à l'avance

- ✓ Lettre d'invitation aux présidents des clubs avec les renseignements nécessaires
- ✓ Bulletin d'inscription en ligne sur site spécialisé, réseaux sociaux, ou affichage papier
- ✓ Demande licence à la journée

Sur le terrain



Le directeur de course vérifie le balisage

- ✓ Observe les particularités du terrain avec des passages délicats et dénivelés
- ✓ Regarde la consistance des sols : terre / herbe / sable / pierre
- ✓ Vérifie le matériel utilisé : rubalises, panneaux (club) peinture / plâtre / sciure
- ✓ Modifie les parcours si besoin et **valide** le canicross
 - Les distances max varient entre 1,5 et 9 kilomètres selon les catégories et les températures en conformité avec le règlement (article 7)
 - Pour le canitrail la distance maximale est 25 km



Il est préférable que le directeur de course participe au balisage avec l'organisateur Et qu'il s'assure des missions des commissaires et volontaires

Jour J



Prévoir tableaux d'affichage et renseignements, dont le déroulement de la journée, pour les coureurs

- ✓ Horaire briefing et liste des départs
 - ✓ Plans des tracés avec longueurs, dénivelés et particularités
 - ✓ Liste et horaires pour le contrôle sanitaire (Dr vétérinaire) dans l'ordre des chiens aux départs
 - ✓ Ne pas permettre l'échauffement sur la piste pendant la compétition
 - ✓ Les coureurs peuvent reconnaître le parcours avant le départ des épreuves
- Prévoir les ravitaillements chiens (points d'eau) et humains



Vérifications des matériels (règlement article 8)

Contrôle par le directeur de course ou une personne désignée

Chronométrage



Effectué par puçage électronique, placer la puce ou le transpondeur au même emplacement pour tous les participants de la course soit :

- ✓ Harnais du chien sur le dos ou le poitrail
- ✓ Chaussures (lacets) pour le canicrosses
- ✓ Potence de guidon pour canivtt et canitrottinette
- ✓ Pas de problème si positionné avec le dossard



Chronométrage manuel

- Contrôle du bon fonctionnement des chronomètres
- Noter les temps sur les feuilles de résultats pour le secrétariat

<https://activites-canines.com/canicross/documenttheque/>



Prévoir de doubler le chronométrage électronique avec un chronométrage manuel en cas de panne du système d'enregistrement

Briefings

 Des commissaires de course avant la mise en place sur les installations

- ✓ Rappel aux commissaires des points particuliers du règlement
- ✓ Aviser l'organisation et le directeur de course de toutes anomalies

Des concurrents au moins une demi-heure avant les courses

- ✓ Privilégier le briefing sans la présence des chiens
- ✓ Le directeur de course adapte les distances en fonction des conditions météorologiques du jour
 - Il doit en informer les concurrents et notifier ces dispositions sur les feuilles de classement
- ✓ Le directeur de course précise les caractéristiques du balisage et des zones particulières
- ✓ Détendre, échauffer et abreuver le chien avant la compétition
- ✓ Donner toutes indications utiles

Les courses

- 
- ✓ Avant le départ, appel des concurrents pour se préparer
 - ✓ Prévoir les intervalles entre chaque participant
 - ✓ Le chien et le maître se trouvent derrière une ligne matérialisée
 - ✓ Départ et déclenchement du chronométrage par un signal du directeur de course ou d'une personne désignée ou d'un affichage
 - ✓ A l'arrivée, l'arrêt du chronomètre se fait au franchissement de la ligne par le chien ou au passage du transpondeur devant les capteurs
 - ✓ Il est entendu que le maître est toujours en retrait même en cas d'une arrivée au sprint

Canicross enfant (benjamins, minimes, cadets)

- ✓ La participation n'est autorisée que si le rapport entre la morphologie de l'enfant et la puissance du chien est compatible
- ✓ Si ce n'est pas le cas, l'enfant court accompagné d'un adulte, ce dernier doit être licencié (article 11)

Affichage des résultats

- ✓ Le plus tôt possible après chaque course arrivée pour les éventuelles contestations
- ✓ Le directeur de course signe et indique l'heure la feuille de résultat
- ✓ Les concurrents disposent de 30 minutes après l'affichage pour contester les résultats auprès du directeur de course

Podiums

- ✓ Le chien est nommé en premier
- ✓ Il peut être présent lors de la remise des récompenses
- ✓ Il monte sur le podium si possible
- ✓ L'organisateur peut choisir de regrouper les catégories
- ✓ Annonce des résultats par le directeur de course ou l'organisateur



Trophées

- ✓ A la charge de l'organisateur qui les prévoit en nombres suffisants (classements scratch, catégories...)
- ✓ Remise des trophées par l'organisateur, le directeur de course et les officiels (mairie, sponsors, dirigeants de la régionale), ces derniers sont à favoriser

Après course



- ✓ Le rapport du directeur de course est adressé aux responsables du GT homologation des événements et au responsable du GT canicross
- ✓ Le club organisateur adresse aux responsables GT homologation des événements et GT canicross les résultats comportant numéros licences, noms licenciés, noms chiens et toutes informations utiles
- ✓ Le directeur de course adresse au responsable GT homologation des événements le montant en chèque (à l'ordre de la SCC) avec l'un des 2 reçus (autre pour club organisateur). Seuls les compétiteurs adultes et classés sont en pris en compte
- ✓ le listing et le montant (à l'ordre de la SCC) des licences à la journée délivrées